

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Communiqué - Coupes forestières dans le projet d'aire protégée de la Péribonka : une intervention du premier ministre s'impose

Saguenay, Québec, Montréal et Val d'Or, 3 août 2021 – Alors que des coupes forestières sont planifiées à la fin du mois par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans les limites du projet d'aire protégée de la rivière Péribonka, le Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka, Nature Québec, la SNAP Québec et l'Action Boréale demandent l'intervention du premier ministre du Québec.

L'autorisation donnée par le MFFP de procéder à des coupes totales sur 14 % du projet d'aire protégée de la rivière Péribonka survient quelques semaines après que le premier ministre ait reconnu que « la rivière Péribonka fait partie des joyaux naturels du Québec que nous devons préserver et que tout projet de développement dans ce secteur devra se faire en respectant ce principe »¹.

« Par ce geste d'insubordination, le MFFP non seulement fait fi des paroles du premier ministre, mais il va à rebours de l'engagement du gouvernement de protéger 30 % du territoire d'ici 2030 dans une région qui présente un très important déficit en aires protégées ». commentent les groupes.

Le MFFP utilise l'argument de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour justifier la récolte de bois dans le projet d'aire protégée. « Or, la situation de la TBE en bordure de la rivière Péribonka n'est pas plus critique que dans le reste de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ne justifie nullement l'empressement du MFFP à intervenir dans ce secteur », déclarent les groupes. La TBE est un processus naturel qui est même bénéfique pour un territoire sous protection.

« Dans sa lettre, le premier ministre se disait confiant que des solutions satisfaisantes pour tous seraient trouvées, pourtant le MFFP refuse tout dialogue et considère le dossier réglé définitivement », s'indignent les groupes. La suspension des coupes forestières est réclamée, le temps qu'une réflexion collective soit menée afin de déterminer l'avenir de ce territoire d'exception. Et d'ici là, il est primordial que son intégrité écologique soit préservée afin d'en sauvegarder toute la valeur.

Le gouvernement de la CAQ a la réputation de respecter ses promesses et la lettre du premier ministre est un engagement pour le développement respectueux d'un territoire

¹ Réponse du Premier ministre à la demande de moratoire adressée par le Comité de Sauvegarde de la Rivière Péribonka

naturel d'exception. « Cet acharnement contre le projet d'aire protégée de la rivière Péribonka est-il un avant-goût de ce qui attend les autres projets oubliés du sud du Québec? », questionnent les groupes.

La rivière Péribonka est devenue le symbole du triste sort que réserve le MFFP aux territoires défendus par des communautés à travers le Québec. Une manifestation devant les bureaux du MFFP à Jonquière est prévue le vendredi 13 août à 13h et d'autres actions suivront jusqu'à ce que la voix des citoyens soit entendue. « M. le Premier Ministre, entendez la voix des citoyens du Québec avant qu'il ne soit trop tard », exhortent les groupes.

-30-

Pour informations :

Ève Tremblay, Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka
418 481-1638, sauvegarde.peribonka@hotmail.com

Emmanuelle Vallières, Nature Québec
819 993-6560, emmanuelle.vallieres-leveille@naturequebec.org

Alice De Swarte, SNAP Québec
514 575-4941, alice@snapquebec.org

Michel Dubé, Action Boréale
514 246-0330, info@actionboreale.org

À propos de Nature Québec

Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 80 000 membres et sympathisants et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

Pour en savoir plus : <http://www.naturequebec.org/>